

Ma question initiale portait sur un programme de stabilisation national. En guise de réponse, le ministre a parlé de son questionnaire sur le bétail. Il semble que 140,000 exemplaires de ce questionnaire ont été distribués, dont 53,000 à des producteurs laitiers. Cela semble énorme, mais le ministre et ses fonctionnaires doivent savoir que beaucoup de producteurs de bœuf et d'engraisers n'en ont jamais reçu un exemplaire.

Nos associations albertaines et ontariennes d'éleveurs de bovins se sont aperçues, d'après une récente enquête de relance, que seul un tiers des éleveurs de l'Alberta et 40 p. 100 de ceux de l'Ontario avaient reçu le questionnaire. Ces chiffres concernent les éleveurs de bovins et non pas les producteurs laitiers. Si le ministre ne peut pas faire un meilleur travail que cela, il ferait mieux de laisser tomber ce questionnaire. Ce n'est pas par hasard si les questions qu'on y posait étaient tournées de manière telle que les réponses favorisent les offices de commercialisation et la gestion de l'offre. Le ministre se rend-il compte que trois des plus grands parcs d'engraissement de l'Alberta produisent en une année plus de bestiaux engraisés que tout le Québec, y compris les vaches laitières du Québec.

Entre-temps, les prix du marché des bestiaux engraisés au Canada sont tombés de \$6 à \$7 les 100 kilos au cours des dix derniers jours. La crise sévit, il convient de faire quelque chose.

L'attitude la moins perturbatrice consiste à employer la loi de stabilisation fédérale et à partager les coûts entre les provinces productrices, les producteurs et les engraisers eux-mêmes. Je trouve bien malheureux que le ministre ait dit de manière assez manifeste ne pas avoir l'intention d'agir avant que les trois enquêtes actuelles sur le bétail soient terminées. Ces trois enquêtes sont tout d'abord les études du comité de l'agriculture du Sénat sur les programmes de mise en marché et de stabilisation de l'industrie du bœuf; deuxièmement, le questionnaire, dont j'ai parlé, que le ministre a envoyé aux intéressés et, troisièmement, le rapport en cours de rédaction du comité de recherche composé de deux personnes qui ont terminé leur enquête privée, notamment dans tout l'Ouest.

● (2205)

J'espère sincèrement que le ministre se rendra compte de la situation dans laquelle les éleveurs, naisseurs et engraisers se trouvent actuellement et qu'il confèrera avec les éleveurs, par le biais de leurs associations, pour mettre en place le programme de stabilisation du bétail.

M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Petites entreprises et Tourisme)): Monsieur l'Orateur, pour répondre au député de Medicine Hat (M. Hargrave) qui est non seulement mon collègue ici à la Chambre mais qui est également éleveur tout comme moi, je puis comprendre son inquiétude à ce sujet. Je comprends très bien que depuis 1977, le cheptel bovin des États-Unis a augmenté d'environ 6 p. 100 et que le nombre de génisses de remplacement augmente en conséquence, ce qui n'a pas été le cas au Canada au cours de la même période. Par conséquent, nous devons prendre des mesures pour mettre en application les programmes voulus afin d'assurer la viabilité d'une industrie bovine au Canada.

L'ajournement

Si le ministre a envoyé les 140,000 questionnaires aux éleveurs canadiens, dont, bien entendu, quelques éleveurs laitiers, c'était notamment pour obtenir des renseignements et connaître l'avis des producteurs au niveau local; en effet, les divers organismes d'éleveurs n'étaient pas tous du même avis. Je sais très bien que tous les éleveurs n'ont pas reçu le questionnaire. J'ai reçu également des plaintes à cet effet dans ma circonscription, mais j'ai communiqué avec l'Association des éleveurs dans ces deux secteurs en leur demandant de nous remettre la liste de leurs membres, afin qu'ils reçoivent tous un questionnaire.

En ce qui concerne la proposition de stabilisation, si nous pouvions formuler un régime de stabilisation national qui soit adapté à chaque province, je conviens que ce serait sans doute une bonne chose. Cependant, lorsque nous assistons à un relèvement arbitraire des prix de base, et le député de Medicine Hat en a parlé, comme cela s'est produit dans l'industrie porcine au printemps dernier, cette proposition devient manifestement inacceptable et injuste pour les provinces et les producteurs de ces provinces. Tant qu'il n'existera pas une certaine uniformité entre les provinces en matière des programmes de stabilisation—objectif que le ministre a cherché à atteindre à l'égard de nombreux produits depuis 1975—nous devons peut-être examiner toutes les autres solutions possibles. C'est dans ce contexte que nous voulons nous assurer que toutes les solutions possibles sont envisagées, non seulement celles du comité sénatorial mais également celles du comité composé de deux membres, qui documentera le ministre sur la question au même titre que le questionnaire.

● (2210)

Je devrais peut-être signaler au député que, selon le ministre, il n'est pas souhaitable de publier les observations préliminaires, mais il vaut mieux attendre les conclusions définitives.

Quant au nombre approximatif de questionnaires qui ont été remplis, il serait purement spéculatif d'essayer de le deviner. J'espère que le député fera preuve de patience en attendant que nous examinions tous les choix possibles pour remédier aux problèmes critiques que nous connaissons à l'heure actuelle.

L'AGENCE D'EXAMEN DE L'INVESTISSEMENT ÉTRANGER—
L'APPROBATION DE LA VENTE D'UN HÔTEL DE TORONTO À DES
INVESTISSEURS DE HONG KONG. B) LE TEMPS PRIS PAR
L'AGENCE POUR APPROUVER UNE DEMANDE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, le 24 novembre, j'ai posé au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) une question au sujet de l'approbation de la vente de l'hôtel Harbour Castle, qui appartenait à la société Campeau, à un groupe de riches investisseurs de Hong Kong dirigé par M. Canning Fok. J'ai également demandé au ministre combien de temps il fallait à l'AEIE pour accorder ses autorisations. Il m'a déclaré à cette occasion «qu'au moins la moitié des demandes faites à l'Agence d'examen de l'investissement étranger sont traitées dans les trois semaines au plus.» Ce qu'il a oublié de dire par contre, c'est le temps que cela prenait pour l'autre moitié des demandes.